



## CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du mercredi 13 octobre 2020

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le mercredi 13 octobre 2020 à 10 heures à la Maison des Associations de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean TOUZEAU Marie LARRUE Alain GOURVENNEC Yannick SAVARIAUD Bernard BELIN Magali CHECA Pascal DE LABARRIERE	Béatrice AURIENTIS Jocelyne SARRAUTE Christophe VIOCHE Bernard FRAICHE
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Gilles DORNIC - SMPBA Vincent CURSAN – SMPBA Maxime ARNOULD - SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Thierry DAVID - SMPBA  <u>Excusé(e)s :</u>  Jacques CHAUVET – SMPBA Bruno SAVY – SMPBA Philippe SALVAGNAC – DDPP Éric COURBIN – Courboin Plaisance Camille BEGUIN – CLUPP Manuel FINESTRA – CCIB Ludovic ORTIZ  Xavier DANNEY - SMPBA Houda VERNHET – Sous-Préfecture d'Arcachon Laurent RAMBLA – Ander Nautic Guy LOUVEAU – CLUPP Maxime JOUANIN – CLUPP Michel FERRON – UNAN 33		

Madame Marie LARRUE accueille l'ensemble des personnes présentes dans la nouvelle Maison des Associations de Lanton et souhaite la bienvenue à M. Jean TOUZEAU, aux membres du Conseil Portuaire et aux invités, puis les remercie de leur présence.

Elle présente ensuite l'ordre du jour et laisse la parole à M. Jean TOUZEAU.

Monsieur Jean TOUZEAU souhaite la bienvenue et remercie également l'ensemble des participants à la réunion, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Il rappelle l'importance du Conseil Portuaire, dans ce contexte particulier, qui permet de mettre en avant l'avancée des dossiers lantonnais, la situation financière et opérationnelle du SMPBA et le travail collaboratif mené avec la Mairie de Lanton.

Une demande de déclaration préliminaire est émise par M. Yannick SAVARIAUD.

Il souhaite que l'assemblée ait une pensée pour Monsieur ROBERT qui nous a quitté récemment. Il félicite également Mme Le Maire pour sa réélection et apporte son soutien à M. Touzeau dans le cadre des propos émis à son égard par Mme Le Maire de Gujan-Mestras.

Il profite toutefois de la parole, pour faire part de son mécontentement quant aux échelles posées au port de Taussat et se pose la question d'un apport bénéfique du SMPBA.

M. Jean TOUZEAU s'associe à la pensée envers Monsieur ROBERT ainsi que pour sa famille et ses proches. Il remercie M. SAVARIAUD pour son soutien et précise que le SMPBA travaille dans un souci d'exigence pour répondre aux attentes des usagers des ports.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT, en précisant que les ordres du jour sont ouverts à la discussion.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes, accueille les nouveaux représentants suite aux diverses élections (Commune et CRCAA) et excuse les personnes n'ayant pu se libérer, puis commence la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les trois années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 22 juillet 2020, Monsieur Jean TOUZEAU a été réélu à la présidence du syndicat, et ont été nommés Monsieur Jacques CHAUVET comme premier vice-président en charge de la programmation et de l'administration générale puis M. Xavier DANÉY deuxième vice-président en charge du patrimoine et du suivi des travaux.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports est actuellement en cours, mais qu'il n'y a pas eu de besoin exprimé sur les ports de Lanton. Pour rappel, le SMPBA assure la sécurité de 8 à 10 ports depuis deux ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Il est précisé que le renouvellement sur liste d'attente est désormais effectif pour trois années et donc tacite sur cette période. Une baisse de demandes étant constatée, le délai d'attente est en moyenne de 15 ans sur les ports de Lanton, réduit quasiment de moitié depuis 3 à 4 ans.

Le CT-AOT du 9 septembre dernier a permis la régularisation de deux dossiers lantonnais.

Quant à la création d'une ZMEL SMPBA sur Lanton, M. CLEMENT informe qu'une décision a été prise, commune avec la DDTM et la Mairie, d'attendre la fin de l'AOT communale pour le transfert vers le Syndicat Mixte, soit le 31 décembre 2027.

## **II. Budget 2020 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien maintenance et d'investissements.

M. Jean TOUZEAU précise que les pourcentages réalisés montrent bien que le SMPBA est dans une politique opérationnelle et que les investissements effectués jusqu' alors ne découlent d'aucun emprunt de la part du Syndicat Mixte.

Un point de situation est fait sur les budgets 2019 et 2020, montrant un résultat 2020 un peu plus faible par rapport à 2019 avec entre autre le choix des élus de baisser de 25% la redevance sur la partie domaniale terrestre, suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Pour 2021, le SMPBA est à la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance pour le maintien du travail local, message passé par M. Jean TOUZEAU aux représentants de l'état.

Il est demandé si le financement du dragage du port de la Teste de Buch est inscrit dans le budget présenté, ce à quoi M. Cyril CLEMENT affirme que cette opération fait l'objet d'un financement spécifique, conventionné en 2018 avec le département pour un montant global de 5 M€, comprenant également l'aménagement du port de Rocher.

Un délai a été accordé au Syndicat Mixte jusqu'au 31 décembre 2021 pour engager l'opération et garder le bénéfice de ce financement. Il est donc important que ce dragage se fasse dans le courant de l'année 2021.

M. Jean TOUZEAU ajoute que sans le SMPBA le dragage ne serait sans doute pas prêt de se faire et que notre structure de proximité est plus à même de répondre efficacement et rapidement aux sollicitations administratives dans l'instruction du dossier.

M. Cyril CLEMENT répond à la question sur les emprunts de la commune de Lanton, récupérés par le SMPBA, en stipulant qu'ils entrent dans la ligne budgétaire des 438 K€ et qu'ils courent encore pour environ 5 années.

### **III. Tarifification 2020 et 2021**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2019 et 2020, concernant les ports de Lanton, sensiblement identiques malgré la réduction accordée sur la partie domaniale terrestre dans le cadre de la crise sanitaire.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2021 avec un principe et une arborescence maintenus. Celle-ci, sensiblement équivalente à celle de 2020, sera votée par le Conseil Syndical en décembre 2020.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire. En effet, une ligne de tarification a été créée afin d'être au plus juste pour les zones de mouillage pas encore aménagées.

Une réflexion sera à prévoir pour une ligne de tarification concernant la domanialité d'un port fluvial, notamment dans la perspective du transfert des ports de Biganos.

Les modifications apportées à la tarification 2021 tiennent compte des travaux réalisés dans les ports par le SMPBA, notamment en terme d'investissement et d'entretien-maintenance des structures.

- M. Christophe VIOCHE demande si des zones de stockage « fourrière » sont déjà définies et fait remarquer que le coût de facturation est peu élevé, il devrait être plus dissuasif. Il lui est précisé que deux zones existent actuellement à Andernos-les-Bains et Meyran Ouest et que c'est pour l'instant à titre expérimental mais que toute évolution est possible.

- M. Yannick SAVARIAUD remarque qu'il n'y a pas de proposition sur l'entretien des Espaces Verts.

M. Cyril CLEMENT précise que des choix prioritaires sont faits sur la maintenance des pontons, les prestations maritimes et l'entretien des sanitaires, que le SMPBA privilégie les interventions en régie beaucoup moins coûteuses que des prestations par entreprises, notamment pour les espaces verts.

M. Jean TOUZEAU souligne que la priorité des interventions effectuées par le Syndicat Mixte reste dans les fondamentaux pour la sécurité des usagers et des professionnels.

Mme Marie LARRUE ajoute qu'il existe des discussions pour un travail collaboratif entre la Commune et le Syndicat sur l'entretien des espaces publics.

#### **IV. Travaux et programmation**

##### Les travaux terminés :

Suite à des aléas au cours de cette année, le SMPBA s'est vu devoir intervenir en avril 2020 sur la traque D du port de Cassy, pour un montant de 100 K€, coût important dû à l'enlèvement de l'ancien ponton et à sa dépollution.

Une mise aux normes et remise en état des vestiaires du CNTC de Taussat a également été nécessaire pour l'accueil du public.

##### Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance, 43 demandes ont été recensées pour un coût de 150 K€, 27 sont actuellement terminées et 16 sont toujours en cours.

IL est soulevé un problème de placement des crosses et échelles au port de Taussat, rendant difficile et dangereux l'accès aux navires.

M. Cyril CLEMENT affirme que cette situation a bien été prise en compte par le Syndicat et qu'une solution va être apportée rapidement.

La station d'avitaillement a été entretenue, de manière à répondre à la nouvelle réglementation.

M. Cyril CLEMENT précise que lors de l'épisode tempétueux du 2 au 4 octobre, de nombreux bateaux se sont échoués, mais que les installations du SMPBA ne sont absolument pas mises en cause.

##### Les travaux à venir :

Il est présenté à l'assemblée un projet d'aménagement possible des sanitaires de Fontainevieille, avec une baisse sensible de la hauteur et une toiture en zinc avec une pente de 10%.

- M. Bernard BELIN interpelle Mme le Maire pour que les travaux se fassent car étant riverain lui-même il assure que le bâtiment n'occulte en rien la vue sur le Bassin et que cela ne ressort pas d'un intérêt général comme évoqué par certains, mais plutôt individuel.

Mme Marie LARRUE affirme qu'une ultime réunion va être proposée sous peu, avec la dernière version présentée, pour validation et dépôt du permis de construire rapidement.

Concernant le parking du port de Cassy, il est mentionné que l'accès aux traques B et C sont de plus en plus difficile à cause du stationnement sauvage existant.

M. Cyril CLEMENT précise que le projet actuellement à l'étude prévoit des emplacements en épi mais qu'aucune réservation ne sera possible. Un sens de circulation pourrait également être envisagé pour une fluidité du trafic.

Des échanges ont lieu sur la réalisation des épis pour retenir le sable sur Cassy et Fontainevieille. Le problème de transfert de sable du Masurat et le manque d'entretien des épis sont évoqués par M. Christophe VIOCHE, ce à quoi Mme Sabine JEANDENAND rappelle le rôle d'un épi de retenir le sable jusqu'à une hauteur prévue et qu'ensuite le sable migre. Lorsque le SIBA effectue des transferts de sable, il en profite pour décharger les épis.

M. Christophe VIOCHE suggère la mise en place d'épis en bois le long de la station d'avitaillement de Fontainevieille.

## V. Dragage

M. Cyril CLEMENT annonce le début des opérations de dragage du port de Cassy en janvier 2021, selon deux méthodes opérationnelles ; moyens routiers à marée basse pour le port et en eau avec pelle sur ponton pour le chenal et la traque D.

A la question sur le volume de sédiments extraits, le SIBA indique qu'il est directement lié à la capacité de stockage du bassin de Titoune. Il représentera environ 12000 m3.

Concernant le dragage du port de Fontainevieille (le plus envasé du bassin) et le volume de sédiments extraits, le SIBA confirme qu'à l'instar de tous les dragages (Andernos, Arès et La Teste), le volume extrait est directement lié au stockage et à la valorisation de ceux-ci.

Mme Sabine JEANDENAND précise que la capacité de stockage de sédiments sur le bassin est d'environ 70000m3 et qu'il y a lieu de travailler sur la fréquence de valorisation qui permettrait d'augmenter cette capacité.

## VI. Questions diverses

- Suite à l'incendie intervenu au port de Fontainevieille et à la chute d'un usager dans la vase, M. Christophe VIOCHE sollicite une réflexion sur la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie et d'aide au sauvetage en mer (bouée), à disposition sur les ports.

M. Jean TOUZEAU partage son point de vue et précise que des chantiers prioritaires vont être mis en place afin d'améliorer la mise en sécurité des usagers et des biens.

- M Alain GOUVERNNEC intervient quant à lui pour faire part de sa satisfaction des travaux effectués depuis la création du Syndicat Mixte par rapport à la gestion précédente. Il précise que le souci des crosses, rencontré l'hiver dernier, est désormais sécurisé.

M. Jean TOUZEAU affirme que le travail fourni actuellement est en étroite collaboration avec la Commune.

## VII. Calendrier

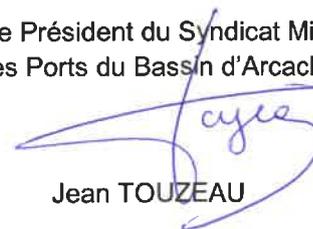
Une réunion sur les sanitaires de Fontainevieille va très prochainement être organisée pour une avancée notoire du dossier.

Un prochain CT-AOT devrait avoir lieu en novembre ou décembre 2020.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU et Madame Marie LARRUE remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges constructifs, puis la séance est levée à 12h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU